



Office Burundais des Recettes
"Un travail de contribution à la construction du Burundi"

**AUTORITE BURUNDAISE DE REGULATION DES
MEDICAMENTS A USAGE HUMAIN ET DES ALIMENTS**

NOTE DE SERVICE

Concerne :

- Mise en production de l'automatisation du processus d'importation des produits et équipements médicaux ;
- Annexe : Schéma du processus d'importation des produits et équipements médicaux.

Il est porté à la connaissance des usagers du système informatique de l'OBR, des opérateurs économiques importateurs des produits soumis à l'Autorisation d'Importation du Ministère de la Santé Publique et de la Lutte contre le Sida via l'Autorité Burundaise de Régulation des Médicaments à usage humain et des Aliments (ABREMA), déclarants en douanes et Transitoires, du personnel de la douane et du personnel de l'ABREMA, qu'à partir du **25 Juin 2021** le module de gestion des produits soumis au contrôle de l'ABREMA sera mis en production.

Il est à préciser que dans une première phase, la mise en production du module sera limitée au dépôt des demandes d'Autorisation d'Importation et toutes les formalités requises pour l'obtention de l'Autorisation Préalable à l'importation des produits et équipements médicaux.

Dans une deuxième phase, et à partir du **05 Juillet 2021**, le contrôle exigeant l'Autorisation d'Importation ABREMA au niveau de la déclaration sera activé, ainsi que la fiche d'inspection électronique des produits. A cet effet, les importateurs de médicaments et produits pharmaceutiques, exerçant des activités commerciales à titre principale, ainsi que les ONG, programmes et autres institutions ont l'**obligation** de disposer d'une Autorisation d'Importation enregistrée dans le système du Guichet Unique Electronique préalablement à l'établissement de la déclaration en détail des marchandises.

La présente note ne concerne pas les enlèvements autorisés relatifs aux marchandises périsposables ou tout autre produit et équipement médical nécessitant un caractère urgent.

Les services des douanes, les chefs des opérations commerciales et les services de l'ABREMA concernés sont tenus de veiller au respect de l'application de ce nouveau module.

Le Directeur Général de l'ABREMA

Dr Phil. Dédith MBONYINGINGO

Phil. Dédith MBONYINGINGO
10/06/2021

Le Commissaire Général de l'OBR

Pacifique MUNYESHONGORE

Pacifique MUNYESHONGORE
10/06/2021